MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 26-11-2025

Dossier complet le : 26-11-2025

N° d'enregistrement : 009531/KK P

1 Intitulé du projet

Ombrieres agricoles supportant des panneaux photovoltaiques sur des vignes existantes et a implanter sur la commune de Tecou (81)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination: SOCIETE CIVILE D'EXPLOITATION

Raison sociale: SCEA Les vignes du Mazel

N° SIRET: 82159601200012

Type de société (SA, SCI...): Societes

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom: Malbert

Prénom(s): Dominique

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☑ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Constructions d'ombrieres photovoltaiques couvrant -Sur la partie EST du projet, des vignes existantes ; -Sur la partie OUEST du projet, des vignes a planter. Les ombrieres photovoltaiques produiront de l'electricite pour une puissance totale installee d'environ 8 336 kWc qui sera integralement reinjectee dans le reseau de distribution publique. Les revenus tires de la vente de l'electricite serviront a financer la construction des ombrieres.

4.2 Objectifs du projet

Ces ombrieres photovoltaiques permettront aux exploitants, M. Dominique MALBERT et Mme Veronique CAUSSIE, de developper son activite viticole ainsi qu'a la production d'electricite decarbonee. Les ombrieres apporteront les avantages suivants : - Protection contre les aleas climatiques : brulures solaires, gel, grele. - Microclimat plus stable, temperatures plus lissees : gel et temperatures froides en hiver et chaleur agressive en ete mieux controles. - Evaporation reduite grace a la couverture partielle du terrain, ce qui permettra des economies d'eau d'irrigation. - Amelioration du confort de travail avec la couverture partielle des panneaux amenant de l'ombre en ete. - Production d'energie renouvelable : 9 961 MWh/an. Ces ombrieres photovoltaiques permettront de perenniser l'activite de l'exploitation agricole/viticole.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les ombrieres seront constituees de portiques en acier galvanise gris moyen supportant une charpente egalement en acier galvanise sur laquelle seront fixes des panneaux photovoltaiques. La base des structures sera enfoncee dans le sol a une profondeur definie par l'etude geotechnique. S'agissant du terrassement, celui-ci sera realise au niveau de la plateforme de dechargement en graves non traitees. Les modules photovoltaiques seront fabriques dans l'usine REDEN de Roquefort, dans le Lot et Garonne (47).

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'activite sous ces ombrieres photovoltaiques sera orientee vers de la viticulture. Les ombrieres permettront de proteger les vignes des aleas climatiques (gel l'hiver, chaleur/secheresse l'ete) et viendront limiter l'evapotranspiration. De plus, elles permettent d'offrir une protection contre la grele. Des filets pourront etre installees sur la structure en complement des panneaux pour former une barriere mecanique contre la grele. Les inter-rangs de vignes seront maintenus enherbee. Une fauche pourra etre realisee une ou deux fois dans l'annee afin d'entretenir le couvert. Les ombrieres permettront egalement de produire de l'electricite verte (superposition des activites agricoles et photovoltaiques). La centrale photovoltaique sera supervisee a distance depuis le centre de conduite de REDEN a Roquefort (47). La maintenance preventive et curative sera effectuee par les equipes de REDEN a Roquefort (47).

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise du projet au sol (surface PV + plateforme de dechargement) Hauteur du point Haut Hauteur du point bas Surface de la parcelle prise a bail	(38866, m²) (5,3, m) (5, m) (13.2, ha)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : Chemin de la Valiere

Lieu-dit :

Localité : Chemin de la Valiere 81600 Tecou

Code postal : 81600 BP : Cedex :

Coordonées géographiques[1]

Long. : 1°55'6"E Lat. : 43°51'26"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

L'emprise du projet est situee en zone A du PLU

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	2 ZNIEFF de Type 1 se situent a proximite du site, dont le plus proche se trouve a 3,2km (Etangs de Montans et Peyrole). 1 ZNIEFF de type 2 se trouve a proximite du site, a 2,1km (Basse vallee du Tarn) Source: Geoportail
En zone de montagne ?	☐	☑	Source: Observatoire des Territoires
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	Source: Geoportail
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	Source: Geoportail, Observatoire des Territoires
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	Source: Geoportail

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☑	☐	PPBE du Tarn
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	Le site du projet se situe a 540m de la zones de presomption de prescription archeologique. Le projet se trouve a 3,8km de la zone de protection au titre des abords des monuments historiques de l'Eglise Notre-Dame (AC1) a Cadalen. Source: Atlas des patrimoines
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	Source: PICTO-Occitanie
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☑	☐	PPRN mouvement de terrain approuve
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☑	☐	PPRN mouvement de terrain approuve
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	Source: Georisques
Dans une zone de répartition des eaux ?	☑	☐	ZRE superficielles Adour-Garonne Source: PICTO-Occitanie
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	Source: SANDRE Eau France
Dans un site inscrit ?	☐	☑	Le site du projet se situe a 540m de la zones de presomption de prescription archeologique. Le projet se trouve a 3,8km de la zone de protection au titre des abords des monuments historiques de l'Eglise Notre-Dame (AC1) a Cadalen. Source: Atlas des patrimoines

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	Le site Natura 2000 le plus proche se situe a 15,7km des parcelles du projet. Il s'agit du site "Vallees du Tarn, de l'Aveyron, du Viaur, de l'Agout et du Gilou" (Directive Habitats). Un site Natura 2000 Directive Oiseaux se trouve a 16,6km du projet. Il s'agit du site "Foret de Gresigne et environs".
D'un site classé ?	☐	☑	Le site du projet se situe a 540m de la zones de presomption de prescription archeologique. Le projet se trouve a 3,8km de la zone de protection au titre des abords des monuments historiques de l'Eglise Notre-Dame (AC1) a Cadalen. Source: Atlas des patrimoines

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	Aucun prelevement d'eau prevu pour l'activite agricole
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	Le projet n'engendrera pas de modifications des masses d'eau
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	Des mouvements de terre par terrassement seront operes sur une partie du site pour realiser les elements connexes (plateforme de dechargement et voie lourde, voir plan). Elles permettent l'acces pour la maintenance, les activites agricoles et les secours.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	Le projet ne necessite pas l'alimentation en eau potable. Le projet ne sera pas relie a un systeme d'assainissement, excepte durant la phase travaux (fosse septique autonome)
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	Les principaux enjeux naturalistes identifies se situent en dehors de la zone d'implantation du projet. Cette derniere ne constitue donc pas une zone d'interet prioritaire pour la faune [...]. En consequence, les amenagements prevus n'interceptent aucune zone d'interet ecologique recensee, garantissant une implantation respectueuse des enjeux environnementaux identifies.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	Les parcelles du projet se situent a plus de 15km du premier site Natura 2000
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	Le terrain est actuellement en exploitation agricole. La vocation agricole du site sera donc perennisee.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	Un projet de canalisation TMD est prevu longeant la bordure SUD du projet et passant au sein des parcelles du projet entre les panneaux et la zone de dechargement. Le projet a ete dimensionne afin de conserver un recul de la zone de dechargement permettant le maintien d'une zone tampon autour de la futur canalisation.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☑	☐	Les parcelles du projet sont concernees par un risque sismique (faible), risques de mouvements de terrains, risques retrait-gonflement des argiles (modere voir partiellement important), risque a l'exposition au radon (faible). Source: Georisques
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☑	☐	Trafic limite a la periode du chantier (environ 4 mois). Aucun impact lors de l'exploitation
	Est-il source de bruit ?	☐	☑	Impact limite en phase de travaux lors du terrassement et de l'installation des ombrieres.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	Aucun impact
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	Aucun impact
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	Aucun impact
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	Aucun impact
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	Aucun impact
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	Aucun impact
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	Aucun impact
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	Aucun impact
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☑	Aucun impact (Mise en place d'une gestion des dechets durant la phase de travaux)
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	Aucune covisibilite avec un site patrimonial n'est a relever
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	Renforcement et perennisation d'une activite agricole locale.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Aucune covisibilite avec les projets photovoltaiques recenses dans un rayon de 13km: -Centrale photovoltaique a 9.5km (a l'OUEST de la commune de Graulhet) -Centrale photovoltaique"Les Cussets" a 12km. -Centrale photovoltaique a 12,7km au lieu-dit "Les Mandrats" sur la commune de Loupiac --Centrale photovoltaique"Mas de Rest" a 7km.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Conclusion du prediagnostic ecologique: Les principaux enjeux naturalistes identifies se situent en dehors de la zone d'implantation du projet. Cette derniere ne constitue donc pas une zone d'interet prioritaire pour la faune [...]. En consequence, les amenagements prevus n'interceptent aucune zone d'interet ecologique recensee, garantissant une implantation respectueuse des enjeux environnementaux identifies. Conclusion de l'etude paysagere: Il est preconise de travailler sur l'integration paysagere du projet en agissant sur les limites du projet (plantation de haies champetres arbustives). Ceci permettant de minimiser l'impact du projet sur le paysage environnant. Aucune covisibilite avec des habitations et site patrimonial n'est a relever.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Ecologie : Developpement : - Evitement des zones a enjeux : boisements et corridor ecologique ainsi que le futur trace de la canalisation TMD Chantier : - Adaptation du calendrier des travaux (pas de demarrage des travaux entre mars et aout) - Mise en place de barrieres anti amphibiens cote sud durant la phase travaux - Fauche et terrassement des emprises respectueux de la biodiversite - Gestion des risques de pollution accidentelle du site - Limitation de la proliferation des especes vegetales exotiques envahissantes durant la phase construction et exploitation - Limitation de l'attrait des zones de chantier pour les amphibiens pionniers -Evitement des habitats a enjeux (zones humides, boisements et haies) Paysage: -Preservation du reseau de bosquets presents au Sud-Ouest du projet. -Mise en place de haies paysageres cote Sud et Ouest (strates arbustives de 2,5m de haut -Utilisation d'un RAL 6005 pour les locaux techniques

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'etude d'impact ne parait pas necessaire : - Les terrains sont deja utilises par une activite agricole - Pas d'impact sur les masses d'eau, pas d'affouillement, pas de pollution des eaux superficielles et souterraines du a l'activite agricole - Pas d'impact sur le milieu humain, excepte de facon temporaire en periode de travaux - Pas d'impact paysager: conservation des boisements et mise en place de haies Apres mise en place des mesures d'evitement, de reduction et d'accompagnement, les impacts seront de niveau faible a nul.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom Lem

Prénom Alexis

Qualité du signataire Charge de mission environnement

À Roquefort 47310

Fait le 26-11-2025

Signature du (des) demandeur(s)